

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE362

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 26, après le mot : « contrat », insérer les mots : « de location ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.